

A l’attention du ministre de l’Intérieur, **M. Christophe Castaner**

  Le 25 mars 2020

Objet : demande de suspension des mesures d’expulsion à l’encontre de citoyens itinérants.

Monsieur le ministre,

Suite à l’adoption de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans notre pays, l’Observatoire pour les Droits des Citoyens Itinérants prend acte des mesures destinées à endiguer l’épidémie tout en protégeant tous les citoyens français.

L’Observatoire se félicite du report de la fin de la trêve hivernale au 31 mai 2020 et enjoint les autorités de suspendre toutes formes d’expulsion, qu’elles soient locatives ou prises en application de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ou de toutes autres dispositions tendant à sanctionner le stationnement des Voyageurs français en les expulsant de leurs lieux de vie.

Face à cette épidémie, il est de notre devoir de faire front en permettant à toute personne de respecter les consignes sanitaires et de confinement. Une expulsion de leurs lieux de vie, qu’il s’agisse d’installation temporaire ou de plus longue durée, mettrait gravement en danger la sécurité et la santé des voyageurs concernés, ainsi que leurs possibilités de travailler ou d'étudier. Une expulsion amènerait nécessairement une famille ou une communauté à circuler sur le territoire, ce qui serait directement contraire aux règles du confinement.

Pour ces raisons, nous estimons qu’il est crucial que vous appeliez les préfets et les maires de toutes les régions et communes de France à suspendre toutes les mesures d’expulsion prises à l’encontre de familles ou de communauté de Voyageurs.

En vous remerciant par avance de l’attention portée à ce courrier, nous vous prions d’agréer, Monsieur le ministre, notre haute considération.

**Renardo Lorier** **Nara Ritz**

Président Coordinateur

 ![Une image contenant jeu

Description générée automatiquement]()

*Copie envoyée au Premier ministre, au ministre du Logement, au ministre de l’Éducation nationale et de la Jeunesse, au ministre des Solidarités et de la Santé, au Défenseur des droits, au président de la Commission nationale consultative des droits de l’homme, au président de la Commission nationale consultative des gens du voyage, au Commissaire aux droits de l’homme du Conseil de l’Europe et à la Haute-Commissaire des Nations unies aux droits e l'homme*.

Contact : ODCI, c/o VoxPublic – 21 ter rue Voltaire – 75011 Paris, odci.contact@gmail.com